	Le Bloc-Notes **N°9** **28 mai 2022**	 Elisabeth CERNEAU et Yvon MARTIN

Conseil Municipal du 24 Mai 2022

Nouveau rendez-vous ce mardi 24 mai pour exposer et débattre des « affaires de la commune », comme on dit.

Les décisions du maire

Peu de nouveautés dans ces décisions du maire ; quelques préemptions ci et là, souvent au titre des « espaces naturels sensibles », une attribution de marché pour un cabinet de géomètres d'un montant annuel au plus de 39000€, un contrat avec la production Fabien Ramade pour la prestation Vias en Jazz ainsi que la révision du bail avec La Poste pour les bureaux sis 21 Bvd de la Liberté.

Administration générale

Après une création d'un poste de secours supplémentaire entraînant les déplacements d'un autre poste ainsi que du lot de plage N°3 dit « Les Rosses », on apprenait que l'Avis d'Appel à la concurrence pour la Délégation de Service Public pour la gestion du parking des pêcheurs ET celui des trois plages était resté sans réponse … La mariée n'était pas assez belle ?

Vias Pluriel a donc posé la question des orientations que prendrait la majorité municipale : face à ce rejet d'entreprises privées, passer en régie (c'est à dire en gestion municipale, que nous avions proposée en 2021 tout comme l'avait fait l'équipe d'opposition précédente) ou mettre encore plus d'argent public dans la corbeille ?

Réponse de M. le Maire : « … Les orientations que nous allons prendre bien évidemment, c'est d'aménager le parking, du moins celui qui est avenue des pêcheurs…. Donc l'aménagement va être chiffré et réalisé en régie municipale et nous étudierons par la suite, à ce moment-là, une DSP *[délégation de service public]* mais uniquement sur l'exploitation… Donc du coup la commune ferait l'aménagement et envisagerait par la suite de concéder uniquement l'exploitation selon des modalités qu'il faudra redéfinir puisque l'aménagement qui aura été fait par la ville devra in fine être supporté par l'exploitant si exploitation nous lançons et si exploitation il y a. ».

En résumé, en régie pour l'aménagement, en délégation pour l'exploitation.

Et cerise sur le gâteau : « L'aménagement sera remboursé, rentabilisé par la ville par les redevances ». dixit M. le Maire …Hip, Hip, Hip, Hourra !

Mais comme on dit ; « Qui vivra verra ! ». Restons vigilants pour la suite !

Finances

- Des jeux d'écriture comptable qu'il faudra surveiller entre des dépenses de fonctionnement abondées pour des recettes d'investissement minorées.
- Des subventions accordées aux associations votées à l'unanimité.

Urbanisme

Là non plus, pas de quoi déplacer les foules.

M le maire a fait approuver le PLU avec les modifications votées au conseil municipal précédent.

Les enjeux sont nombreux et complexes pour être ici résumés en quelques lignes. Pour plus d'informations, nous vous encourageons à consulter la note de synthèse 3b que nous tenons à votre disposition.

Ressources humaines

Création de nombreux postes dont un « Directeur Général Adjoint des Services des communes de plus de 10 000 habitants ». Certes M le Maire voit loin et grand, mais il faut bien tenir compte du fait que Vias est commune « surclassée » par son accession au label station de tourisme…

Questions orales déposées par les élus de Vias Pluriel

Ainsi se serait terminée la séance si le groupe Vias Pluriel n'avait fait parvenir deux questions supplémentaires (les fameuses questions orales qui se déposent par écrit 48h00 au moins avant le conseil).

La première concernait l'avancement du dossier sur l'accueil des réfugiés ukrainiens.
A priori la commune n'a pas offert les locaux proposés (dont certains ne sont pas disponibles) ; la seule famille actuellement accueillie l'est dans un logement privé. Quant au soutien financier suggéré par les élus Vias Pluriel lors du conseil municipal précédent, celui de Vias serait, nous avait-on dit, coordonné avec celui de l'AMF (Association des Maires de France) : une décision qui se fait attendre, les ukrainiens attendront aussi.

Concernant la deuxième question, Vias Pluriel souhaitait s'informer sur une autorisation de renouvellement d'un mobil-home sur la Côte Est. Cette opération est interdite par le règlement de l'urbanisme.
Mais avant de permettre à l'élu Vias Pluriel de formuler sa question, M. Le Maire dans un élan de bienveillance très bien orchestrée, a tenu à rappeler l'article 226-10 du code pénal portant sur la dénonciation.
Si la question ne nommait personne, les numéros de parcelles qui étaient mentionnés permettaient effectivement d'identifier le propriétaire, ce que n'a pas échappé au Maire, tiens, tiens …
Alors : généreuse mise en garde ou tentative d'intimidation ?
Une déstabilisation publique volontaire de la part du maire vis à vis de l'opposition qui n'a cependant pas empêché Vias Pluriel de réussir à ce que l'affaire soit connue de tous ET donc des services municipaux en charge de procéder au contrôle des règles d'urbanisme.
Lors de cette intervention, il a bien été spécifié qu'il ne s'agissait aucunement de se livrer à de la dénonciation publique, mais plutôt de relayer l'incompréhension grandissante des résidents de Vias Plage. Ces règles d'urbanisme empêchent tout propriétaire de pouvoir changer son mobil-home pour un autre (plus récent ou pas). Il est clair que cette interdiction ne doit souffrir aucune exception, faute de quoi il serait difficile de contenir l'expression d'une juste colère.
Il appartient désormais au 1er magistrat de la ville, informé de la situation, de diligenter une enquête pour vérifier s'il y a manquement à la loi ou pas.
Suite à cet épisode quelque peu mouvementé, la séance a été levée.

NB : nous n'aborderons dans ce compte-rendu pas le sujet de la convention tripartite avec la gendarmerie et le ranch Fumat pour deux chevaux qui pendant deux mois vont trotter (et crotter aussi) sur la plage car le quotidien Midi -Libre dans son édition du 26 mai s'en est fait largement l'écho. Comme quoi, encore une fois, nous ne graduons pas l'importance des sujets du conseil municipal de la même façon ; question de choix, sans aucun doute !!! Et toujours la négation d'une opposition municipale…